



AMBASSADE DE SUISSE  
EN TANZANIE

DAR ES SALAAM, le 22 juillet 1985

17 Kenyatta Drive  
P. O. Box 2454  
Téléphone 67 801

Réf. :

Rapport de fin de mission :

Botswana

1. Etat des relations entre la Suisse et le Botswana

Elles sont pratiquement inexistantes, les quelques relations commerciales sont en général établies par des entreprises suisses ou étrangères ayant leur siège en Afrique du Sud.

La Suisse jouit cependant d'un bon renom au Botswana et il est facile d'établir des contacts avec les personnes du Gouvernement. Notre politique de neutralité les intéresse car ce pays aimerait bien se dégager de la tutelle sud-africaine pour devenir davantage indépendant.

2. Relations entre la Représentation et la colonie suisse

Très peu de Suisses sont établis à Gaborone. Certains vivent quelque peu en marge de la société et ne cherchent pas particulièrement le contact. Notre correspondant, M. Ackermann, est une personne sympathique : par son entremise, il est possible de rencontrer nos compatriotes.

3. Personnes à contacter

- Au Gouvernement : c'est la fonction qui est importante, les personnes changent souvent de poste. Une liste de noms n'est par conséquent pas très utile.

./.



- 2 -

- le CD : même remarque. De plus, il est possible de les rencontrer tous lors d'un séjour à Gaborone, car nos collègues n'y sont pas très nombreux.

- Autres personnes : M. Karl Ackermann, notre correspondant, P.O. Box 405, Gaborone, tél. 51 459. Pour le contacter, il suffit d'écrire à notre Consulat général à Johannesburg. Entre ces deux villes, l'on peut aisément se téléphoner.


#### 4. Associations

--

#### 5. Conditions de vie

Il existe un bon hôtel à Gaborone auprès duquel M. Ackermann peut réserver des chambres. Le paiement peut se faire avec une American Express Card. Pendant le séjour au cours duquel l'on présente ses Lettres de créance (habit foncé), le Protocole met une voiture à disposition.

L'Ambassadeur de Suisse



(Borner)